



Code collectivité :

## AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES POUR EVENEMENTS DIVERS

### Références :

- Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (article 59).

### Principe :

Ces autorisations d'absences sont accordées aux agents publics, qu'ils soient fonctionnaires titulaires ou stagiaires, et également aux agents contractuels de droit public.

Les fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale bénéficient des mêmes autorisations.

A souligner : les agents contractuels de droit privé (CAE, apprentissage ...) bénéficient également d'autorisations spéciales d'absence prévues expressément par le Code du Travail.

Ces autorisations sont laissées à l'appréciation de l'Autorité Territoriale (pour événements familiaux, par exemple). Il s'agit dans ce cas d'autorisations qui sont organisés au sein de chaque collectivité. L'organe délibérant, après consultation du CT, adopte une délibération fixant les régimes des autorisations d'absence.

Le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Indre a validé lors de la séance du 24 Mars 2017 des autorisations d'absences pour événements familiaux.

**COLLECTIVITE :** .....

Nombre d'habitants ..... Nombre d'agents titulaires..... Nombre d'agents Contractuels.....

Personne en charge du dossier :

NOM – Prénoms : .....

Fonction : .....

Numéro de téléphone : .....

## **AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES POUR EVENEMENTS DIVERS**

DATE D'EFFET :

**Visa de l'Autorité Territoriale :**

Fait à :

Le : ...../...../.....

Signature

## **PIECES A FOURNIR**

Projet de délibération

A DEFAUT DE TRANSMISSION DE L'ENSEMBLE DES  
PIECES OU EN CAS D'ENVOI DES ELEMENTS APRES LA  
DATE limite, LE DOSSIER NE POURRA ETRE  
PRESENTE EN SEANCE

## **CADRE RESERVE AU CENTRE DE GESTION**

**Avis du Comité Technique – SEANCE DU ...../...../.....**

AVIS FAVORABLE

AVIS DЕFAVORABLE